

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 604**24 août 2000****SOMMAIRE**

(Les) Assurances Mutuelles d'Europe-Vie S.A., Luxembourg	page 28984	Gestion en Technique Spéciale S.A., Luxembg ...	28965
Boucherie Messmer-Cochard, S.à r.l., Pétange ...	28946	Ginter S.A., Pétange	28965
Boulangerie Kremer-Jakoby, S.à r.l., Luxbg	28946	Gironde S.A. Holding, Luxembourg	28964
Carl's S.A., Luxembourg	28946	Global Enterprise Group Holding S.A., Luxbg ...	28966
Caspar Finance S.A., Luxembourg	28946	Global Enterprise Group S.A., Luxembourg	28966
Cenauby S.A., Luxembourg	28946	G.R. Immotrust Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	28966
CHH Financière S.A. Holding, Luxembourg	28947	Groupe JPA S.A., Luxembourg	28966
Chrysdj, S.à r.l., Hagen	28947	Guetaria, S.à r.l., Luxembourg	28967
Corvina, S.à r.l., Pétange	28947	Hair Connection, S.à r.l., Grevenmacher	28967
(La) Costa, S.à r.l., Luxembourg	28983	Hansa-Nord-Lux Managementgesellschaft S.A., Luxembourg-Kirchberg	28967
(Martin) Currie Gefinor Fund Management Company S.A., Luxembourg	28991	Hector S.A., Luxembourg	28968, 28970
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxbg	28947	Hôtel des Vignes, S.à r.l., Remich	28970
DELPA, Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture, Société Coopérative, Luxembourg	28948	Iberian Beverage Group S.A., Luxembg ..	28970, 28972
Desksoft S.A., Luxembourg	28949	Illinois Investments S.A., Luxembourg ...	28972, 28975
DH Projects, S.à r.l., Luxembourg	28948	Immo Verdes S.A., Luxembourg	28972
Dickmm Holding S.A., Luxembourg	28949	Immowa, S.à r.l., Emerange	28975, 28976
Donna S.A., Rodange	28950	Incontex A.G., Luxembourg	28976
Eden Resort S.A., Pétange	28947, 28948	Intégrale S.A., Luxembourg	28978
Elkipida, S.à r.l., Rameldange	28951	Interfinance For Development S.A., Luxembourg ..	28980
Electricité André Hurt & Cie, S.à r.l., Wasserbillig	28950	International New Media Publishers S.A., Luxbg ..	28980
Elektro Jahn, S.à r.l., Grevenmacher	28951	Inveparco S.A., Luxembourg	28978, 28980
Equal World S.A., Luxembourg	28951	IPEF III Holding No 2 S.A., Luxembourg	28981
Equipement Universel - Universal Equipment, S.à r.l., Luxembourg	28952	IPEF III Holding No 3 S.A., Luxembourg	28981
Ergo Design & Trading (Europe) S.A., Luxembg ..	28952	IPEF III Holding No 4 S.A., Luxembourg	28981
Ermitage International Bond Fund, Sicav, Luxbg ..	28953	Itech Consult S.A., Luxembourg	28981
Estée Lauder Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	28952	I T & T, Information Technology & Telecommuni-cations S.A., Bertrange	28976
Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	28956	Ivory Invest S.A., Luxembourg	28982
Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	28955	Ixos Holding S.A.H., Luxembourg	28982
Euro Flor Invest S.A., Luxembourg	28952	Kemano S.A., Luxembourg	28982
European Finance & Management S.A., Luxbg ...	28957	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxbg	28982
European Food Group S.A. Holding, Luxembg ...	28956	Leonardo's S.A., Luxembourg	28983
European Systems Development S.A., Luxbg ...	28958	Leuchtturm Finance S.A., Luxembourg	28983
(E.) Excel Export, S.à r.l., Luxembourg ...	28949, 28950	Luxstreet S.A., Luxembourg	28984
Eximinter S.A., Luxembourg	28958	Luxteam Four S.A., Luxembourg	28983
DFD S.A., Luxembourg	28958, 28959	Maison Schaack, S.à r.l., Lamadelaine	28982
Felijo Holding S.A., Luxembourg	28951	Masters Trading Group S.A., Luxembourg	28985
Figo International A.G., Luxembourg	28957	Mercolec S.A. Holding, Luxembourg	28985
Fipoluc S.A., Luxembourg	28960	MH-SH S.A., Luxembourg	28986
Fiscopar S.A., Luxembourg	28957	Miniato Trade S.A., Luxembourg	28986
Florsupport S.A., Luxembourg	28960	Models Unlimited S.A., Luxembourg	28986
Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Luxbg ...	28960, 28962	Mondofin Management S.A., Luxembourg	28987
Franchise et Action Commerciale, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28959	M Trust S.A., Luxembourg	28984
Franchise et Action Commerciale, S.à r.l., Luxbg ..	28963	Néon Muller S.A., Bertrange	28985
(Fr.) Hannus & Cie, S.e.c.s., Kayl	28962	Nickel Entreprise, S.à r.l., Luxembourg	28988
Generale Belgian Investment S.A., Luxembourg ..	28964	Nordan Beteiligungs- und Finanzierungsgesellschaft S.A.H., Luxembourg	28988
Generale Cash S.A., Luxembourg	28964	Orfeo, S.à r.l., Luxembourg	28991
Generale Deposit S.A., Luxembourg	28964	Oxymeter Luxembourg S.A., Luxembourg	28987
Générale Sols, S.à r.l., Luxembourg	28963	PA Investments S.A., Luxembourg	28989, 28990
Genfinance Investment S.A., Luxembourg	28965	Patio Trade & Properties S.A., Luxembourg ...	28991
Geosyn Holding S.A., Luxembourg	28965	Peachtree S.A., Luxembourg	28988, 28989
		Selecta S.A., Pétange	28992
		Shoe-Lux, S.à r.l., Luxembourg	28992
		Station Mortagua Carreira, S.à r.l., Dudelange ...	28991

CHH FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.057.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour CHH FINANCIERE S.A.
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(24793/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

CHRYSDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 22B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 67.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 53, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hagen, le 8 mai 2000.

COMPTABLE KELLER GABY
Signature

(24798/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

CORVINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Z.I. rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 33.711.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant
Signature

(24801/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19-21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2000

«Par un vote spcial, l'Assemblée Générale donne décharge à tous les administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.»

pour extrait conforme
DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.
C. de Ville P. Schobbens
Administrateur-délégué Administrateur-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24802/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 55.805.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Signature.

(24812/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 55.805.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange, le 16 mars 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;
Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;
Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

Commissaire aux Comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J. B. Gillardin, L-4735 Pétange.
Pétange, le 15 mars 2000. *Pour la société*
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24813/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

**DELPA, ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, Société Coopérative.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 536, fol. 32, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour la société
Signature

(24803/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

**DELPA, ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, Société Coopérative.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.345.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société du 2 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, volume 536, folio 32, case 9, que la FIDUCIAIRE MONTBRUN, S.à r.l., ayant son siège à Luxembourg, a été désignée commissaire de surveillance, en remplacement de MM. Jean Gonderinger et Guillaume Theis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour la société
Signature

(24804/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

DH PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.692.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 5 avril 2000 entre la société à responsabilité limitée DH PROJECTS, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24806/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

DEKSOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.884.

La soussignée, DEKSOFT S.A., ayant son siège social au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommées administrateurs la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE FINANCE LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni; a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J. H. van Leuvenheim, conseiller, demeurant au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement SELINE PARTICIPATIONS S.A., IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., Monsieur J. J. Geusebroek et EUROLUX MANAGEMENT S.A., et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

DEKSOFT S.A.
J. H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24805/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

DICKMM HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 16.715.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2000 que:

- 1) Décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
 - 2) La liquidation est clôturée;
 - 3) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
 - 4) Mandat a été donné à la FIDUCIAIRE BERNARD EWEN de faire tous décomptes de frais.
- Luxembourg, le 8 mai 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24807/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 47.129.

EXTRAIT

Suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 avril 2000, enregistré à Capellen, le 11 avril 2000, volume 418, folio 44, case 6, les associés de la société à responsabilité limitée E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stumper, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Alex Weber, en date du 18 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 14 juillet 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire en date du 19 août 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 518 du 12 décembre 1994, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 575 du 11 novembre 1995 et en date du 25 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 30 juin 1997,

ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Modification de l'article 2, premier alinéa, des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet l'importation, l'exportation, la distribution en Europe par tous les moyens à sa convenance des produits alimentaires et cosmétiques dont la Société E. EXCEL OVERSEAS détient les contrats d'exclusivité ainsi que tous produits et services dans le domaine esthétique, nature et nutrition, tous objets, services ou soins ayant trait à cette activité.»

Pour extrait, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 mai 2000.

A. Weber.

(24810/236/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 47.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24811/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

DONNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.482.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000. Signature.
(24808/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

DONNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.482.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange, le 21 février 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Sanju Grover, prénommé, administrateur-délégué, demeurant au 49/10 East Patel Nagar, New Delhi;

Monsieur Surinder Kumar Grover, demeurant à New Delhi;

Monsieur Mahmood Osman Imam, professeur-assistant d'université, demeurant à Louvain.

Commissaire aux Comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J. B. Gillardin, L-4735 Pétange.
Pétange, le 21 février 2000. Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24809/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ELECTRICITE ANDRE HURT & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 35-37, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 42.993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2000.

Pour ELECTRICITE ANDRE

HURT & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24814/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ELECTRICITE ANDRE HURT & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 35-37, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 42.993.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2000.

Pour ELECTRICITE ANDRE

HURT & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24815/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ELEKTRO JAHN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.

R. C. Luxembourg B 69.596.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 1999.

—
Le siège social de la ELEKTRO JAHN, S.à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville à L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.

Grevenmacher, le 5 mai 2000.

SOCIETE COMPTABLE ET
FISCALE GUY SAUER
G. Sauer

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2000, vol. 167, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

(24816/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ELKIPIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 28.978.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Signature.

(24817/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EQUAL WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 56.050.

—
La soussignée, EQUAL WORLD S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommée administrateur la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J. H. van Leuvenheim, conseiller, demeurant au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement SELINE PARTICIPATIONS S.A., Monsieur J. J. Geusebroek et EUROLUX MANAGEMENT S.A., et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

EQUAL WORLD S.A.
J. H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24818/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FELIJO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 54.358.

—
La soussignée, FELIJO HOLDING S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G. et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

FELIJO HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24836/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.650.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2000 au siège social de la société à Luxembourg
Les associés décident que la conversion en Euros se fera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24819/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ERGO DESIGN & TRADING (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.359.

La soussignée, ERGO DESIGN & TRADING (EUROPE) S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommées administrateurs la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique; a été nommée administrateur et administrateur-délégué SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement SELINE PARTICIPATIONS S.A., EUROLUX MANAGEMENT S.A., J. H. van Leuvenheim et DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G.

Pour ERGO DESIGN & TRADING
(EUROPE) S.A.
SELINE FINANCE Ltd
Administrateur-délégué
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24820/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EURO FLOR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.495.

La soussignée, EURO FLOR INVEST S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommées administrateurs la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement EUROLUX MANAGEMENT S.A., DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., et FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

EURO FLOR INVEST S.A.
J. H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24821/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ESTEE LAUDER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.176.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Signature.

(24823/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

**ERMITAGE INTERNATIONAL BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable
(in liquidation).**

Registered office: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 35.426.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ERMITAGE INTERNATIONAL BOND FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B 35.426), incorporated by a deed of Maître Marc Elter, notary, then residing in Luxembourg, on the 3rd December 1990, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of 11th January, 1991 amended by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary, then residing in Luxembourg, on the 5th November, 1996, published in the Mémorial C of 7th February, 1997.

The Company has been put into liquidation pursuant to a deed of the undersigned notary on 2nd February, 2000.

The meeting was opened by the Chairman, Mr Peter W. Metcalf, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Christine Meaker, Secretary, residing in Nobressart (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Vincent Biname, Accounts Manager, residing in Arlon (B).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To hear the report of the auditor to the liquidation.

2. To approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation.

3. To grant discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation.

4. To grant discharge to the directors in office until the date of liquidation.

5. To decide on the close of the liquidation.

6. To decide to keep the records and books of the Corporation for a period of 5 years at the former registered office.

7. To decide on the deposit in escrow of proceeds which could not have been distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That convening notices to this meeting have been sent by registered mail to all registered shareholders on 10th April, 2000.

IV. That no quorum is required for this meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented at the meeting.

V. It appears from the attendance list that, out of the 63,789 shares in issue, 61,030 (95.67%) shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

The report of the auditor was presented to the meeting.

Thereupon after discussion the meeting took the following resolutions:

First resolution

The report of the liquidator is hereby approved.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Second resolution

The report of the auditor to the liquidation is hereby approved.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Third resolution

Discharge is granted to the liquidator.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Fourth resolution

Discharge is granted to the auditor of the liquidation.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Fifth resolution

Discharge is granted to the directors in office until the date of the liquidation.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Sixth resolution

The meeting decides to close the liquidation.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Seventh resolution

The meeting decides to keep the records and books of the Corporation for a period of 5 years at the former registered office.

This resolution was approved by 61,030 votes for and nil votes against.

Eighth resolution

The meeting decides that the amounts which could not be paid to creditors and the proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERMITAGE INTERNATIONAL BOND FUND (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 35.426), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire, alors de résidence à Luxembourg, le 3 décembre 1990, acte qui a été publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 11 janvier 1991, modifiée par un acte de Maître Camille Hellinckx, notaire, alors de résidence à Luxembourg, le 5 novembre 1996, publié dans le Mémorial du 7 février 1997.

La Société a été mise en liquidation suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 2 février 2000.

L'Assemblée est ouverte par le Président, M. Peter W. Metcalf, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Mlle Christine Meaker, secrétaire, demeurant à Nobressart (B).

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur M. Vincent Biname, Accounts Manager, demeurant à Arlon (B).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. D'entendre le rapport du commissaire à la liquidation.
2. D'approuver le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
3. De donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
4. De donner décharge aux administrateurs en fonction jusqu'à la date de la liquidation.
5. De décider la clôture de la liquidation.
6. De décider que les livres et les enregistrements de la Société seront conservés pendant une période de cinq années à l'ancien siège social.
7. De décider sur le dépôt des avoirs qui n'ont pas pu être distribués aux personnes y ayant droit au moment de la clôture de la liquidation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que des avis de convocation à la présente assemblée ont été envoyés par lettres recommandées à tous les actionnaires en nom le 10 avril 2000.

IV. Qu'aucun quorum n'est exigé pour cette assemblée et que les résolutions peuvent être valablement adoptées par une majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

V. Il résulte de la liste de présence que des 63.789 actions en circulation, 61.030 (95.67%) actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation a été présenté à l'assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du liquidateur est approuvé par la présente.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur.

Deuxième résolution

Le rapport du commissaire à la liquidation est approuvé par la présente.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur.

Troisième résolution

Décharge est accordée au liquidateur.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur.

Quatrième résolution

Décharge est accordée au commissaire à la liquidation.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur

Cinquième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs en fonction jusqu'à la date de la liquidation.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur.

Sixième résolution

L'assemblée décide la clôture de la liquidation.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur.

Septième résolution

L'assemblée décide de conserver les enregistrements et les livres de la Société pendant une période de cinq années à l'ancien siège social.

Cette résolution a été approuvée avec 61.030 voix en faveur et zéro voix en défaveur.

Huitième résolution

L'assemblée décide que les avoirs qui n'ont pas pu être payés au créancier et les produits qui n'ont pas pu être distribués aux personnes y ayant droit seront déposés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. W. Metcalf, C. Meaker, V. Biname, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 avril 2000, vol. 413, fol. 79, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2000.

E. Schroeder.

(24822/228/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.580.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

EURINVEST PARTNERS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(24826/034/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.580.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2000

«L'Assemblée prend connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur externe ainsi que du Bilan et du Compte de profits et pertes au 30 septembre 1999. A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve ces deux rapports, ainsi que les comptes annuels clôturés au 30 septembre 1999 tels qu'ils lui sont présentés.»

«Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge à tous les Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.»

Pour extrait conforme

EURINVEST PARTNERS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24827/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 40.110.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A.

Signature
Administrateur

(24828/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 40.110.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à
Luxembourg, le 2 mai 2000, à 10.00 heures*

Résolution

Après lecture de la lettre de démission de Monsieur Daniel Hussin, administrateur de la société, l'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Arnaud Dubois, administrateur de sociétés, Luxembourg. Monsieur Arnaud Dubois terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée statutaire de l'an 2003.

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, avec effet au 1^{er} janvier 2000.

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans mention de valeur nominale.»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24829/046/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FISCOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.885.

La soussignée, FISCOPAR S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommée commissaire aux comptes la société SELINE FINANCE LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G.

FISCOPAR S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24839/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FIGO INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.333.

La soussignée, FIGO INTERNATIONAL A.G., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G.

FIGO INTERNATIONAL A.G.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24837/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.818.

La soussignée, EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommés administrateurs la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement EUROLUX MANAGEMENT S.A., DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G. et FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

EUROPEAN SYSTEMS
DEVELOPMENT S.A.
J. H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24832/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

EXIMINTER, Société Anonyme.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 11.870.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 858, fol. 88, case 11, que la société anonyme EXIMINTER, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 11.870, constituée suivant acte du 21 mars 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 114 du 7 juin 1974, dont le capital social s'élève à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, a été définitivement dissoute et liquidée suivant décision expresse de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme EXIMINTER.

Décharge pleine et entière a été accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la société.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

(24833/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FDF, Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an deux mille, le trente mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FDF, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 30 mars 2000.

Une copie de la minute de la réunion prémentionnée, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

1) La société anonyme FDF, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 27 janvier 2000.

2) Ladite société anonyme FDF a actuellement un capital social de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros), représenté par 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3) L'article 5, alinéa 4 et suivants des statuts, stipule que:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

4) Lors de la prédite réunion du 30 mars 2000, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital d'un montant de EUR 37.000,- (trente-sept mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros), par l'émission de 370 (trois cent soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

5) Toutes les 370 (trois cent soixante-dix) actions nouvelles ont été souscrites par la société TRUSTINVEST LTD, avec siège social à Dublin 8 (Irlande), Simpson Xavier Court, Merchants Quay, et intégralement libérées par un versement en espèces de EUR 37.000,- (trente-sept mille euros). Preuve du paiement intégral en espèces du montant de l'augmentation de capital a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de EUR 37.000,- (trente-sept mille euros) est dès à présent à la disposition de la société.

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6) Suite à cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros), représenté par 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les EUR 37.000,- (trente-sept mille euros), représentant l'augmentation de capital, équivalent à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.492.577,- LUF).

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Seil, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 avril 2000, vol. 418, fol. 43, case 5. – Reçu 14.926 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 mai 2000.

A. Weber.

(24834/236/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FDf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24835/239/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FRANCHISE ET ACTION COMMERCIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (sous l'enseigne LA FOURNÉE DOREE).

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 50.527.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2000.

FRANCHISE ET ACTION
COMMERCIALE, S.à r.l.

(24844/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 48.098.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue en date du 27 avril 2000, que:
- Madame Carole Leitienne, employée privée, demeurant à Bizing (France) et Monsieur Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg, démissionnent de leurs fonctions d'administrateur.
- L'Assemblée élit en remplacement des administrateurs démissionnaires Maître Sandra Wietor, avocate, 11, avenue Guillaume à Luxembourg et Maître Nathalie Hager, avocate, 11, avenue Guillaume à Luxembourg.
Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1999.
Luxembourg, le 27 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2000, vol. 536, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24838/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FLORSUPPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.645.

—
La soussignée, FLORSUPPORT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommées administrateur la société SELINE FINANCE LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, la société WORLD AGRO MANAGEMENT B.V.B.A., 123 Frankrijklei, B-2000 Anvers, Belgique, et a été nommé administrateur-délégué Monsieur Reindert Ofman, demeurant au 361, Uiterweg, NL-1431 AK Aalsmeer, Pays-Bas, et a été nommée commissaire aux comptes la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement EUROLUX MANAGEMENT S.A., J. H. van Leuvenheim et FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.

FLORSUPPORT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24840/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

—
In the year two thousand, on the twenty-ninth of March.
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., a stock company, having its registered office in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, incorporated as a stock company under the name I.P.A. S.A. by a deed of the undersigned notary, dated August 25, 1995, published in the Mémorial C, number 572 of November 9, 1995, transformed into a partnership limited by shares («société en commandite par actions») under the name FOMAXX I.P.A. S.A. by a deed of the undersigned notary dated December 24, 1999, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elects as scrutineer Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the authorised capital from one hundred and ninety thousand Euros (EUR 190,000.-) to seven hundred and sixty thousand Euros (EUR 760,000.-) and subsequent amendment of article 5, paragraph 5, of the Articles of Association as follows:

«The company shall have an authorised share capital of seven hundred and sixty thousand Euros (EUR 760,000.-), divided into 100,000 ordinary limited class A shares having a par value of five Euros (EUR 5.-) each, 50,000 preferred limited class B non-voting shares having a par value of five Euros (EUR 5.-) each and 2,000 unlimited shareholder shares having a par value of five Euros (EUR 5.-) each.»

2. Declaration by the shareholders to individually waive their preferential subscription right and to renounce the special report requirement provided for by article 32-3(5) of the law on commercial companies in relation with the authorised capital.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the authorised capital from one hundred and ninety thousand Euros (EUR 190,000.-) to seven hundred and sixty thousand Euros (EUR 760,000.-) and to subsequently amend article 5, paragraph 5, of the Articles of Association as follows:

«The company shall have an authorised share capital of seven hundred and sixty thousand Euros (EUR 760,000.-), divided into 100,000 ordinary limited class A shares having a par value of five Euros (EUR 5.-) each, 50,000 preferred limited class B non-voting shares having a par value of five Euros (EUR 5.-) each and 2,000 unlimited shareholder shares having a par value of five Euros (EUR 5.-) each.»

Second resolution

The shareholders declare to waive their preferential subscription right and to renounce the special report requirement provided for by article 32-3(5) of the law on commercial companies in relation with the authorised capital.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known by the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de I.P.A. S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 572 du 9 novembre 1995 et transformée en société en commandite par actions sous la dénomination de FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social autorisé de cent quatre-vingt-dix mille Euros (190.000,- EUR) à sept cent soixante mille Euros (760.000,- EUR) et modification subséquente de l'article 5, alinéa 5 des statuts de la société comme suit:

«La société aura un capital autorisé de sept cent soixante mille Euros (760.000,- EUR), divisé en 100.000 actions ordinaires de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune, 50.000 actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune et 2.000 actions de gérant-commandité ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune.»

2. Déclaration par les actionnaires de se désister individuellement de leur droit de souscription préférentiel et de renoncer à l'établissement du rapport spécial prévu à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales en relation avec le capital autorisé.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social autorisé de cent quatre-vingt-dix mille Euros (190.000,- EUR) à sept cent soixante mille Euros (760.000,- EUR) et de modifier l'article 5, alinéa 5 des statuts de la société comme suit:

«La société aura un capital autorisé de sept cent soixante mille Euros (760.000,- EUR), divisé en 100.000 actions ordinaires de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune, 50.000 actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune et 2.000 actions de gérant-commandité ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune.»

Deuxième résolution

Les actionnaires déclarent se désister de leur droit de souscription préférentiel et renoncer à l'établissement du rapport spécial prévu à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales en relation avec le capital autorisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Steffen, C. Philippe, C. Keereman, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 avril 2000, vol. 418, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 mai 2000.

A. Weber.

(24841/236/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24842/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FR. HANNUS & CIE, Société en Commandite Simple.

Siège social: Kayl, 28, rue des Jardins.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur François Hannus, commerçant, demeurant à Kayl;
- 2) Madame Suzette Hoffmann-Hannus, sans état particulier, veuve de Monsieur Joseph Koep, demeurant à Kayl, 30, rue Jos. Müller;
- 3) Monsieur Francis Koepp, étudiant, demeurant à Kayl;
- 4) Monsieur Paul Koepp, étudiant, demeurant à Kayl.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société en commandite simple FR. HANNUS & CIE, société en commandite simple, avec siège social à Kayl, 28, rue des Jardins, constituée suivant acte sous seing privé, reçu en date du 3 juin 1954, publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés n° 49 du 10 juillet 1954,

modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 25 octobre 1957, publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés numéro 88 du 20 novembre 1957;

modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 19 décembre 1968, publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés de 1969, page 711;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 23 août 1979, publié au Mémorial C de 1979, page 12380.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale et ont déclaré ce qui suit:

Monsieur Joseph Koepp était propriétaire de 60 parts sociales dans la société en commandite simple FR. HANNUS & CIE.

Suite au décès de Monsieur Joseph Koepp survenu à Kayl le 2 mai 1990, et suite à son contrat de mariage, reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 11 mars 1981, il avait fait attribution totale des biens dépendant de cette communauté légale au dernier survivant d'eux.

Ainsi ces 60 parts sociales sont échues à son épouse survivante Madame Suzette Hoffmann-Hannus, veuve de Monsieur Joseph Koepp, préдите.

Ainsi la répartition des cent (100) parts sociales est de la façon suivante:

- Monsieur François Hannus, prédit	25
- Madame Suzette Hoffmann-Hannus, préдите	60
- Madame Marie Flohner, préдите	5
- Monsieur François Koepp, prédit	5
- Monsieur Paul Koepp, prédit	5
Total: cent parts sociales	100

Suite au décès de Madame Marie Flohner et suivant contrat de mariage reçu par Maître Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 23 août 1979, sous le numéro 720 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette le 24 août 1979, vol. 713, fol. 17, case 12, les époux François Hannus-Marie Flohner avaient adopté le régime de la communauté universelle des biens:

Ainsi la répartition des cent (100) parts sociales se fait de la façon suivante:

- Monsieur François Hannus, prédit	30
- Madame Suzette Hoffmann-Hannus, préдите	60
- Monsieur François Koepp, prédit	5
- Monsieur Paul Koepp, prédit	5
Total: cent parts sociales	100

L'assemblée générale décide de nommer comme gérants:

- Monsieur François Hannus, prédit;
- Monsieur Paul Koepp, prédit:

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de l'assemblée générale, à environ vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hannus, S. Koepp, F. Koepp, P. Koepp, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2000, vol. 849, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 avril 2000.

C. Doerner.

(24843/209/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

FRANCHISE ET ACTION COMMERCIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (sous l'enseigne LA FOURNEE DOREE).

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 61.895.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

FRANCHISE ET ACTION
COMMERCIALE, S.à r.l.

(24845/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GENERALE SOLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 55.752.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Signature.

(24849/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.669.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour *GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A.*

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

(24846/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GENERALE CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour *GENERALE CASH S.A.*

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

(24847/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GENERALE DEPOSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.681.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour *GENERALE DEPOSIT S.A.*

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

(24848/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GIRONDE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.698.

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation GIRONDE S.A., qui a eu lieu en date du 30 mars 2000 à 10.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG, S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour *GIRONDE S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24854/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GENFINANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.752.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour GENFINANCE INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(24850/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GEOSYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.736.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Signature.

(24851/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.370.

—
Les bilans aux 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 51, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(24852/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 94, route d'Athus.
R. C. Luxembourg B 73.754.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 4 avril 2000

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés.

- Titre n° 1 donnant droit à 900 actions, numérotées de 1-900,
- Titre n° 2 donnant droit à 100 actions, numérotées de 901-1.000.

Administrateurs:

Monsieur Ginter Louis, ajusteur-mécanicien, électricien, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 20, rue Dicks;

Madame Majerus Marie-Thérèse, institutrice, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 20, rue Dicks;

Monsieur Ginter Paul, retraité, demeurant à L-4710 Pétange, 94, route d'Athus.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 4 avril 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24853/762/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.394.

La soussignée, GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions, a été nommée administrateur et administrateur-délégué la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, et a été nommée commissaire aux comptes la société SELINE FINANCE LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement J.H. van Leuvenheim et DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G. et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24855/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.393.

La soussignée, GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions, de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J.H. van Leuvenheim, conseiller, demeurant au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.J. Geusebroek et DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G. et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24856/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

G.R. IMMOTRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.369.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 mai 2000.

(24857/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GROUPE JPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.534.

La soussignée, GROUPE JPA S.A., ayant son siège social au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommés administrateurs la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement SELINE PARTICIPATIONS S.A., IDEA DESK LUXEMBOURG S.A. et EUROLUX MANAGEMENT S.A. et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUPE JPA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24858/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

GUETARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.293.

Acte constitutif publié à la page 10044 du Mémorial C n° 210 du 16 mars 2000.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24859/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

HAIR CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 4, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 33.104.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 53, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Grevenmacher, le 8 mai 2000. COMPTABLE KELLER GABY.
(24860/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 28.765.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2000. HANSA-NORD-LUX
Managementgesellschaft
R. Hasenbalg
(24861/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxembourg B 28.765.

Protokoll über die Ordentliche Generalversammlung vom 17. April 2000

Am 17. April 2000 versammelten sich die Aktionäre zur Ordentlichen Generalversammlung satzungsgemäss um 15.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft in Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Udo Bandow, wohnhaft in Hamburg, Deutschland.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Rainer Hasenbalg, wohnhaft in Hamburg, Deutschland, und zum Stimmzähler Herrn Gerhard Lenschow, wohnhaft in Hamburg, Deutschland.

Der Versammlungsvorstand stellt die Präsenzliste der anwesenden Aktionäre zusammen. Die als richtig bestätigte Präsenzliste ist als Anlage diesem Protokoll beigefügt.

Der Vorsitzende stellt fest, dass gemäss der vorerwähnten Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig vertreten ist und die gegenwärtige ordentliche Generalversammlung somit über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung, wie dies in Artikel 13 der Satzung vorgesehen ist.

Sodann stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung der gegenwärtigen Generalversammlung, die den Aktionären bekannt ist, wie folgt lautet:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.
2. Vorlage und Genehmigung der testierten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1999.
3. Gewinnverwendungsvorschlag.
4. Entlastungserteilung an die Mitglieder des Verwaltungsrates und den Rechnungskommissar.
5. Erneuerung der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.
6. Sonstiges.

Der Vorsitzende verliest und erläutert sodann der Generalversammlung die Berichte des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung über das am 31. Dezember 1999 abgeschlossene Geschäftsjahr.

Diese zwei Berichte sowie ein Exemplar der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung sind, nachdem sie von den Anwesenden unterzeichnet worden sind, diesem Protokoll beigefügt.

Die Generalversammlung stellt sodann fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Vorsitzenden einverstanden, tritt zur Erledigung der Tagesordnung in die Beratung ein und fasst danach folgende einstimmige Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt von den Berichten des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars zustimmend Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung des am 31. Dezember 1999 abgeschlossenen Geschäftsjahres in der Form, wie sie vom Verwaltungsrat der Generalversammlung vorgelegt worden sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, von dem Jahresgewinn in Höhe von DEM 706.796,13 und DEM 23.898,69 vom Vortrag aus dem Vorjahr 700.000,- zur Ausschüttung zu verwenden und DEM 30.694,82 auf neue Rechnung vorzutragen. Die Ausschüttung soll Valuta 18. April erfolgen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung allen im Amt befindlichen Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem im Laufe des Geschäftsjahres ausgeschiedenen Herrn Martin Schröder sowie dem Rechnungskommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres vom 01. Januar - 31. Dezember 1999.

Fünfter Beschluss

Die Mandate aller amtierenden Verwaltungsratsmitglieder sowie des Rechnungskommissars werden mit Wirkung bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001 erneuert.

Unter Punkt 6 «Sonstiges» wurde beschlossen, an die Verwaltungsratsmitglieder eine Verwaltungsvergütung zu zahlen. Es werden gezahlt:

Präsident	DEM 20.000,-
stellvertretender Präsident	DEM 15.000,-
an ein weiteres Verwaltungsratsmitglied	DEM 10.000,-
an weitere zwei Verwaltungsratsmitglieder	DEM 10.000,- pro rata temporis

Die Zahlungen sollen Valuta 18. April brutto für netto erfolgen.

Nach Verlesung haben die Anwesenden das Protokoll unterschrieben.

18. April 2000.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24862/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

HECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 24.288.

L'an deux mille, le onze avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HECTOR S.A., avec siège social à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24.288.

La séance est ouverte à 15.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, employée privée, demeurant à Thiaumont/Belgique.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) Euros, avec abolition de la valeur nominale.

2.- Augmentation du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de treize virgule trente et un (13,31) Euros, pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) Euros à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant global de treize virgule trente et un (13,31) Euros en numéraire en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

4.- Modification de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

5.- Suppression de l'article 14 des statuts et renumérotation des articles suivants.

6.- Modification de la première phrase de l'article 15, ancien article 16, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin, à onze heures.»

7.- Suppression de la deuxième phrase de l'article 18, ancien article 19, des statuts.

8.- Modification du troisième alinéa de l'article 19, ancien article 20, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

9.- Modification du deuxième alinéa de l'article 20, ancien article 21, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) Euros, avec abolition de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente, d'un montant de treize virgule trente et un (13,31) Euros, pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) Euros à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles, par apport par les actionnaires du montant global de treize virgule trente et un (13,31) Euros en numéraire en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide la modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 14 des statuts et de renumérotter les articles suivants.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 15, ancien article 16, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin, à onze heures.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 18, ancien article 19, des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 19, ancien article 20, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 20, ancien article 21, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Wagener, G. Depiesse, P. Thill, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2000, vol. 123S, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2000.

R. Neuman.

(24863/226/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

HECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 24.288.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24864/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 20.268.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 mai 2000.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l.

Signature

(24865/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 68.416.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., R.C. B Number 68.416, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 301 of April 29, 1999.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated March 8, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 413 of June 4, 1999.

The meeting begins at five p.m. Ms Michelle Helminger, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prosper, maître en droit, residing in Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the ten thousand (10,000) shares having a par value of one hundred and twenty-five (125.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.1 That the end of the current financial period of the Company be changed from 31st January to 30th April and that thereafter the financial period of the Company be a period of twelve months commencing 1st May 2000 and that Article 22 of the Articles of Incorporation of the Company be amended accordingly.

1.2. That the date of the annual general meeting for the year 2000 be changed to 21st May, and in the subsequent years, to the third Wednesday in the Month of August at 14.00 p.m., and that Article 9 of the Articles of Incorporation of the Company be amended accordingly.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The financial year end is changed from presently 31st January to 30th April, so that the current financial year which began on 1st February 2000 will end on 30th April 2000 and that the next financial year will begin on 1st May 2000.

As a consequence Article 22 of the Articles of Incorporation is amended and shall have henceforth the following wording:

«**Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall commence on the first day in May of each year and end on the last day in April of the following year.»

Second resolution

The annual General Meeting for the year 2000 will be held exceptionally on 21st May 2000 at 11.00 a.m.

For the subsequent years the date and time of the annual General Meeting are changed from the first Tuesday in the month of June at 11.00 a.m. to the third Wednesday in the month of August at 14.00 p.m.

As a consequence Article 9.1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall have henceforth the following wording:

«**9.1. Paragraph 1.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the third Wednesday in the month of August each year at 14.00 p.m.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at five thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., R.C. B numéro 68.416, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 301 du 29 avril 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 413 du 4 juin 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Michelle Helminger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) francs luxembourgeois chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.1 Décision de changer la fin de l'année sociale en cours de la Société du 31 janvier au 30 avril et qu'ensuite l'année sociale de la Société soit d'une période de douze mois commençant le 1^{er} mai 2000; et décision de modifier en conséquence l'article 22 des statuts de la Société.

1.2 Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour l'an 2000 au 21 mai, et pour les années subséquentes, au troisième mercredi du mois d'août à 14.00 heures; et décision de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 janvier au 30 avril, de sorte que l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} février 2000 se terminera le 30 avril 2000 et que l'année sociale suivante débutera le 1^{er} mai 2000.

En conséquence, l'article 22 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} jour du mois de mai de chaque année et finit le dernier jour du mois d'avril de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale annuelle de l'an 2000 se réunira exceptionnellement le 21 mai 2000 à 11.00 heures.

Pour les années subséquentes, les date et heure de l'Assemblée Générale annuelle sont changées du premier mardi du mois de juin 11.00 heures au troisième mercredi du mois d'août à 14.00 heures.

En conséquence, l'article 9.1, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**9.1. Alinéa 1^{er}.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'août de chaque année, à 14.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Helming, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 124S, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(24866/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 68.416.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 439 du 25 avril 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(24867/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IMMO VERDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.783.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24870/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 67.217.

In the year two thousand, on the twenty-sixth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ILLINOIS INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R. C. Luxembourg, section B, number 67.217, incorporated by a notarial deed on the 20th of November 1998, published in the Mémorial C, n° 72 of February 5, 1999, whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary of December 18, 1998 published in the Mémorial C, no. 196 of March 23, 1999.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Anthony Braesch, employee, residing at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Change of the corporation's accounting year-end to April 30, the accounting year having started on the day of the incorporation of the corporation, November 20, 1998, closing on April 30, 2000.

2.- Amendment of article fourteen of the corporation's bylaws to give it the following wording:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of May and shall terminate on the thirtieth of April of the subsequent year.»

3.- Capital increase to the extent of one hundred forty seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 147,600,000.-) in order to raise it from its present amount of eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-) to two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-) by the issue of one hundred forty-seven thousand six hundred (147,600) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

4.- Subscription and entire payment of the additional shares in the amount of hundred forty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 147,600,000.-) by the existing shareholders in proportion to their shareholding.

5.- Amendment of article five, first paragraph of the corporation's bylaws to give it the following wording:

«The corporate capital is set at two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-), represented by two hundred twenty-seven thousand six hundred (227,600) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.»

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the corporation's accounting year-end to April 30, the accounting year having started on the day of the incorporation of the corporation, November 20, 1998, closing on April 30, 2000.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend article fourteen of the bylaws, to give it henceforth the following wording:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of May and shall terminate on the thirtieth of April of the subsequent year.»

Third resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one hundred forty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 147,600,000.-) in order to raise it from its present amount of eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-) to two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-) by the issue of one hundred forty-seven thousand six hundred (147,600) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

Subscription - Payment

Fourth resolution

Thereupon, the shareholders declared to subscribe the one hundred forty-seven thousand six hundred (147,600) new shares in proportion to their current shareholding.

The amount of one hundred forty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 147,600,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five, first paragraph of the bylaws, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-), represented by two hundred twenty-seven thousand six hundred (227,600) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one million five hundred eighty-five thousand Luxembourg Francs (LUF 1,585,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILLINOIS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B, n° 67.217, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, n° 72 du 5 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, n° 196 du 23 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony Braesch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-) est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la date de clôture de l'année sociale au 30 avril, l'année sociale ayant commencé lors de la constitution de la société, le 20 novembre 1998, clôturant au 30 avril 2000.

2.- Modification afférente de l'article quatorze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année subséquente.»

3.- Augmentation du capital social à concurrence de cent quarante-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 147.600.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-) à deux cent vingt-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 227.600.000,-) par la création et l'émission de cent quarante-sept mille six cents (147.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

4.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions pour un montant de cent quarante-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 147.600.000,-) par les actionnaires existants au prorata de leur participation.

5.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent vingt-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 227.600.000,-), représenté par deux cent vingt-sept mille six cents (227.600) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»

6.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'année sociale au 30 avril, l'année sociale ayant commencé lors de la constitution de la société, le 20 novembre 1998, clôturant au 30 avril 2000.

Deuxième résolution

Modification afférente de l'article quatorze des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année subséquente.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 147.600.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-) à deux cent vingt-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 227.600.000,-) par la création et l'émission de cent quarante-sept mille six cents (147.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Souscription - Paiement

Quatrième résolution

Les actionnaires ont ensuite déclaré souscrire aux cent quarante-sept mille six cents (147.600) nouvelles actions en proportion de leur participation actuelle.

Le montant de cent quarante-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUE 147.600.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-sept millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 227.600.000,-), représenté par deux cent vingt-sept mille six cents (227.600) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 1.585.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, P. Van Hees, A. Braesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 124S, fol. 6, case 6. – Reçu 1.476.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

J. Elvinger.

(24868/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 67.217.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

(24869/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IMMOWA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R. C. Luxembourg B 75.172.

—

L'an deux mille, le vingt-six avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ernest Walch, commerçant, et son épouse,
- 2) Madame Marie Angèle Jeanne dite Marie-Ange Walch, née Walch, sans état, demeurant ensemble à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu' ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOWA, R.C. B numéro 75.172, constituée sous la forme d'une société civile immobilière sous la dénomination de IMMOWA SCI par un acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 13 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 492 du 28 juin 1999.

- Que les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 2000, non encore publié au Mémorial.

- Que le capital social est fixé à un million sept cent mille (1.700.000,-) euros, représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

- Que les associés décident de réduire le capital social de la société à concurrence de sept cent mille (700.000,-) euros pour le ramener de son montant actuel d'un million sept cent mille (1.700.000,-) euros à un million (1.000.000,-) d'euros par l'annulation de sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune et par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million (1.000.000,-) d'euros, divisé en dix mille (10.000) parts sociales de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Walch, M.-A. Walch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 124S, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(24871/230/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IMMOWA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.
R. C. Luxembourg B 75.172.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 450 du 26 avril 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(24872/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

INCONTEX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.649.

La soussignée, INCONTEX A.G., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommée commissaire aux comptes la société SELINE FINANCE LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INCONTEX A.G.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24873/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

I T & T, INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.040.

L'an deux mille, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., en abrégé I T & T S.A., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, R. C. Luxembourg section B numéro 50.040, constituée suivant acte reçu le 10 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 10277 de 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2.- Elargissement de l'objet social de la société en y ajoutant les activités spécifiques d'une société de participations financières (SOPARFI) et modification subséquente de l'article quatre des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Suppression de la valeur nominale des 1.250 actions existantes.

5.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), au cours officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le nouveau capital de la société s'élevant alors à EUR 30.986,69, arrondi à EUR 31.000,-.

6.- Remplacement des 1.250 actions existantes sans valeur nominale par 31 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

7.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 104.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 135.000,- par la création et l'émission de 104 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

8.- Souscription et libération des 104 parts actions nouvelles en numéraire.

9.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville à Bertrange et d'en fixer l'adresse à L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société en y ajoutant les activités spécifiques d'une société de participations financières (SOPARFI) et d'ajouter, par conséquent, in fine de l'article quatre des statuts, le texte suivant:

«La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission à partir de ce jour, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Cloos, docteur en droit, demeurant à Schrassig;
- Monsieur Patrick Marchal, employé privé, demeurant à Longwy-Haut (France).

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs avec effet à partir de ce jour:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission à partir de ce jour, avec décharge entière et définitive, du commissaire aux comptes suivant:

FIDUCIAIRE ROBERT ELVINGER, ayant son siège à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire avec effet à partir de ce jour:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant le capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet à partir de ce jour, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,-, égal à BEF 40,3399; par conséquent, le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents), arrondi de commun accord à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros).

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes sans expression de valeur nominale par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 104.000,- (cent quatre mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 135.000,- (cent trente-cinq mille Euros), par la création et l'émission de 104 (cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

L'ensemble de ces nouvelles actions, donnant les mêmes droits et obligations que les actions anciennes, est à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

Neuvième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels renoncent à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles:

la société CAPE HART INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI).

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société CAPE HART INVESTMENTS LTD, prénommée, ici représentée par Monsieur Robert Elvinger, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte;

laquelle, par l'intermédiaire de son représentant prénommé, a déclaré souscrire les 104 (cent quatre) actions nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire au compte de la société anonyme INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., en abrégé I T & T S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la dite société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 104.000,- (cent quatre mille Euros).

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 135.000,- (cent trente-cinq mille Euros), représenté par 135 (cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Elvinger, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 123S, fol. 86, case 12. – Reçu 41.953 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

J. Elvinger.

(24874/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

INTEGRALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

D. Aquilina

Administrateur-délégué

(24875/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

INVEPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.559.

L'an deux mille, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVEPARCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.559, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 206 du 14 mars 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, demeurant à Torgny (B),

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros.
2. Augmentation du capital à concurrence de EUR 2.969.013,31 sans émission d'actions nouvelles par incorporation de créances d'un montant total de EUR 2.969.013,31 existant à charge de la Société et au profit des actionnaires.
3. Apport et incorporation des créances, rapport du réviseur.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Modification de l'article 8 des statuts.
6. Démissions et nominations d'administrateurs.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varier par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros. Le capital s'élève par conséquent à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent soixante-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 2.969.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Cette augmentation de capital sera libérée par l'apport et l'incorporation de créances certaines et liquides existant à charge de la Société et au profit des actionnaires.

Souscription et libération

Et à l'instant les actionnaires, agissant par leurs représentants tels que repris sur la liste de présence ci-annexée, déclarent souscrire à l'augmentation de capital de deux millions neuf cent soixante-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 2.969.013,31) au prorata de leur participation actuelle et la libérer par l'apport et l'incorporation au capital de créances certaines et liquides d'un montant total de deux millions neuf cent soixante-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 2.969.013,31) existant à charge de la Société et au profit des actionnaires, savoir:

- une créance de sept cent cinquante-sept mille quatre-vingt-dix-huit euros trente-neuf cents (EUR 757.098,39) existant au profit de ARCAS FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg,
- une créance d'un million quatre cent cinquante-quatre mille huit cent seize euros cinquante-trois cents (EUR 1.454.816,53) existant au profit de KERMADEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg,
- une créance de sept cent cinquante-sept mille quatre-vingt-dix-huit euros trente-neuf cents (EUR 757.098,39) existant au profit de PATRINVEST S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La réalité de ces créances et leur consistance font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise établi par la FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Luxembourg, Réviseur d'entreprises, qui demeurera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section III, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des prêts apportés qui correspond au moins à l'augmentation du capital de EUR 2.969.013,31.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital, Nature des titres (premier alinéa).

Le capital souscrit est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un millième du capital social, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 en ses points 1 et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

8.1. Transferts envisagés (4^e alinéa)

«Au sens du présent article 8.1., est à considérer comme société affiliée d'un actionnaire, (i) toute société dans laquelle un actionnaire possède au moins 50% du capital social ou (ii) toute société dont 50% du capital social est détenu directement ou indirectement par une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) qui sont les mêmes que celles qui détiennent, seules ou ensemble, au moins 50% du capital social d'un actionnaire ou (iii) toute société détenant directement ou indirectement au moins 50% du capital social d'un actionnaire.»

8.2. Interdiction de Transfert pendant la période initiale

«Tout Transfert d'actions direct ou indirect de la Société est interdit jusqu'au 1^{er} mai 2002 (la «Période Initiale»), sauf pour les Transferts libres au sens de l'article 8.1.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Gérard Becquer et Jean-Pierre Hanin de leurs fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000:

- Monsieur Paul Catteau, administrateur de sociétés, domicilié au 49, rue de la Gobie à B-1360 Orbais (Belgique), proposé par les actionnaires de la catégorie A.

- Monsieur R Emmert Laan, administrateur de sociétés, domicilié au 30, rue de Miromesnil à F-75008 Paris (France), proposé par les actionnaires de la catégorie C.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme d'un million trois cent cinquante mille (1.350.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, A. Siebenaler, N. Antoine, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 5CS, fol. 52, case 8. – Reçu 1.197.697 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

F. Baden.

(24878/200/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

INVEPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

F. Baden.

(24879/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

INTERFINANCE FOR DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.111.

La soussignée, INTERFINANCE FOR DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommés administrateurs la société HALLOREX COPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27 New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, et a été nommé commissaire Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement EUROLUX MANAGEMENT S.A., SELINE PARTICIPATIONS S.A. et DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFINANCE FOR DEVELOPMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24876/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.660.

La soussignée, INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommée administrateur la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement EUROLUX MANAGEMENT S.A. et FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL NEW MEDIA PUBLISHERS S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24877/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

28981

IPEF III HOLDINGS No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.066.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 17 avril 2000, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement, avec effet au 1^{er} février 2000, la société DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège social à Strassen, Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.
2. Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes sortant.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24880/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IPEF III HOLDINGS No 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.067.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 17 avril 2000, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement, avec effet au 1^{er} février 2000, la société DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège social à Strassen, Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.
2. Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes sortant.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24881/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IPEF III HOLDINGS No 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.068.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 17 avril 2000, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement, avec effet au 1^{er} février 2000, la société DELOITTE & TOUCHE S.A. avec siège social à Strassen, Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.
2. Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes sortant.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24882/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ITECH CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 55.910.

—
Il est pris acte de la démission de Monsieur Angelo Zito, administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Zito.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2000, vol. 316, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24883/804/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IVORY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.661.

La soussignée, IVORY INVEST S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommée administrateur la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue de Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement SELINE PARTICIPATIONS S.A. et EUROLUX MANAGEMENT S.A. et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IVORY INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24884/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour IXOS HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(24885/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

KEMANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 25.869.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24886/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 et les comptes consolidés, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signature

Signature

(24887/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MAISON SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.170.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 10 mai 2000.

MAISON SCHAACK, S.à r.l.

Signature

(24899/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LA COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.160.

—
La soussignée, LA COSTA, S.à r.l., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommé gérant unique Monsieur J.H. van Leuvenheim, conseiller, demeurant au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive Monsieur J.J. Geusebroek et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 19 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA COSTA, S.à r.l.
J.H. van Leuvenheim
Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24888/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LEONARDO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 janvier 2000

Résolutions

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Michel Bellemans et RAAD (LUXEMBOURG) S.A. et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs M. Pietro Coco, directeur de sociétés, demeurant à Monaco, et M. Yvan Vlaeminck, directeur de sociétés, demeurant à B-Nassogne. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Pour extrait conforme
LEONARDO'S S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24889/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LEUCHTTURM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.364.

—
La soussignée, LEUCHTTURM FINANCE S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur J.H. van Leuvenheim, conseiller, demeurant au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement J.J. Geusebroek et EUROLUX MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEUCHTTURM FINANCE S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24890/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LUXTEAM FOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.073.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24895/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.016.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue à Luxembourg le 4 juin 1996, accepte la démission de Monsieur Georges Henderyckx et lui donne entière décharge.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Roger Winnen en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Henderyckx.

En conséquence:

Le conseil d'administration est composé de Messieurs Guy Burton, Roger Winnen, Jean-Claude Fery, Joseph Daleiden et Paul-Henri Meyers.

Pour copie conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24891/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LUXSTREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.695.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24896/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

LUXSTREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.695.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue en date du 12 décembre 1999, que:

- Sont réélus aux postes d'administrateur:

- Mme Joëlle Mamane,

- M. Albert Aflalo,

- M. Patrick Aflalo.

- Est élue au poste de commissaire aux comptes MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24897/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

M TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.668.

La soussignée, M TRUST S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2000, ont été nommés administrateurs la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 10 avril 2000, en remplaçant avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A., SELINE PARTICIPATIONS S.A. et DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G. et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 17 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M TRUST S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24898/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MASTERS TRADING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.673.

La soussignée, MASTERS TRADING GROUP S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2000, ont été nommées administrateurs la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique; a été nommée administrateur et administrateur-délégué la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni et a été nommée commissaire aux comptes la société SELINE FINANCE LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni avec effet rétroactif au 1^{er} mai 1999 pour les fonctions des deux administrateurs et avec effet au 10 avril 2000 pour les fonctions de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes en remplaçant sans décharge J.G. van Hoof et avec décharge entière et définitive SELINE MANAGEMENT LTD, SELINE FINANCE LTD et DE RAADSLIJN LUXEMBURG AG et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal avec effet au 17 avril 2000.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 avril 2000.

Pour MASTERS TRADING GROUP S.A.

SELINE MANAGEMENT LTD

Administrateur-délégué

J.H. van Leuvenheim

Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24900/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MERCOLEC S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.245.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour MERCOLEC S.A.,

Société Anonyme Holding (en liquidation)

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(24901/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MERCOLEC S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.245.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour MERCOLEC S.A.,

Société Anonyme Holding (en liquidation)

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(24902/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

NEON MULLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 191, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.849.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

NEON MULLER S.A.

(24907/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MINIATO TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.402.

La soussignée, MINIATO TRADE S.A., ayant son siège social au 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 14 avril 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) AG et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 19 avril 2000.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 avril 2000.

MINIATO TRADE S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24904/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MODELS UNLIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.888.

La soussignée, MODELS UNLIMITED S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2000, ont été nommés administrateurs la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique et la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald avec effet au 14 avril 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A., SELINE PARTICIPATIONS S.A. et DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) AG.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 avril 2000.

MODELS UNLIMITED S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24905/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MH-SH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 68.794.

L'an deux mille, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MH-SH S.A., avec siège à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 68.7941, constituée suivant acte notarié du 3 mars 1999, publié au Mémorial C page 380 du 27 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl-Joachim Mittermuller, administrateur de sociétés, demeurant à Remeldorff (F).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl-Günter Koenig, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante mille (1.250,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Luxembourg.
2. Modification afférente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg.
L'adresse est L-2714 Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K.-J. Mittermuller, J. Quintus-Claude, K.-G. Koenig, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2000, vol. 858, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Pétange, le 10 mai 2000.

Le Receveur (signé): M. Ries.
Pour expédition conforme
G. d'Huart

(24903/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MONDOFIN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.890.

La soussignée, MONDOFIN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2000, ont été nommées administrateurs la société HALLOREX CORPORATION N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE FINANCE LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni; a été nommée administrateur et administrateur-délégué la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald avec effet au 10 avril 2000 en remplaçant successivement sans décharge R. Breebaart et G.J. Dollen et avec décharge entière et définitive MONDOFIN S.A. et DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) AG.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 avril 2000.

Pour MONDOFIN MANAGEMENT S.A.
SELINE MANAGEMENT LTD
J.H. van Leuvenheim
Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24906/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

OXYMETER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.823.

La soussignée, OXYMETER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2000, a été nommée administrateur la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni, a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald avec effet au 10 avril 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A. et FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 17 avril 2000.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 avril 2000.

OXYMETER LUXEMBOURG S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24913/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 55.323.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(24908/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 55.323.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2000.

Pour NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(24909/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

NORDAN BETEILIGUNGS- UND FINANZIERUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.337.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour NORDAN BETEILIGUNGS- UND
FINANZIERUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(24910/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

NORDAN BETEILIGUNGS- UND FINANZIERUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.337.

L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 17 mars 2000.

Pour NORDAN BETEILIGUNGS- UND
FINANZIERUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 536, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24911/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

PEACHTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.975.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour PEACHTREE S.A.

(24917/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

PEACHTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.975.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 février 2000

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998 ont été approuvés.
Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes ont été approuvés.
Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Il a été décidé de reporter la perte de l'exercice.

Délivré aux fins de publication.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24918/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

PA INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.164.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mars 1999

L'Assemblée est présidée par Monsieur Carlo Nicolai.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Louis Felicetti.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrea Manghi.

Monsieur le Président constate que toutes les actions étant présentes ou représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour. L'Assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approbation des comptes au 31 octobre 1998,
- Attribuer les résultats,
- Nomination statutaire,
- Emoluments à allouer aux administrateurs,
- Divers.

1) Approbation des comptes au 31 octobre 1998:

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport des réviseurs. L'assemblée prend connaissance de ces rapports, ainsi que des comptes au 31 octobre 1998 et prend ensuite, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'assemblée générale approuve les comptes au 31 octobre 1998.

A la suite de l'approbation des comptes, Monsieur le Président soumet à l'assemblée la proposition de donner décharge aux administrateurs.

L'assemblée approuve cette proposition et donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé au 31 octobre 1998.

2) Attributions des résultats:

Le conseil d'administration propose les attributions suivantes:

- attribution à la réserve légale	ITL	100.000.000,-
- dividendes	ITL	5.000.000.000,-
- report à nouveau	ITL	160.940.364.217,-

3) Nominations statutaires:

Monsieur le Président note que les administrateurs actuellement en fonction, ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale d'aujourd'hui et propose de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes au 31 octobre 1999.

L'assemblée générale confirme également l'autorisation au Conseil d'Administration de maintenir comme administrateur-délégué Monsieur Tonino Perna.

Le Président constate que le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- M. Tonino Perna, Président et administrateur-délégué,
- M. André Elvinger,
- M. Andrea Manghi,
- M. Carlo Nicolai.

4) Emoluments à allouer aux administrateurs:

L'assemblée générale décide d'allouer aux administrateurs les émoluments d'un montant en LUF de 500.000,- pour chacun des administrateurs qui seront applicables pour l'exercice clôturé au 31 octobre 1998 et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale:

5) Divers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôture l'Assemblée Générale.

C. Nicolai L. Felicetti A. Manghi
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24914/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

PA INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 55.164.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mars 2000

L'Assemblée est présidée par Monsieur André Elvinger.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Omar Scafuro.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrea Manghi.

Monsieur le Président constate que toutes les actions étant présentes ou représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour. L'Assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Approbation des comptes au 31 octobre 1999,
- Attribution des résultats,
- Nomination statutaire,
- Emoluments des administrateurs,
- Divers.

1) Approbation des comptes au 31 octobre 1999:

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport des réviseurs.

L'assemblée prend connaissance de ces rapports, ainsi que des comptes au 31 octobre 1999 et prend ensuite, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 octobre 1999.

A la suite de l'approbation des comptes, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée la proposition de donner décharge aux administrateurs.

L'Assemblée approuve cette proposition et donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé au 31 octobre 1999.

2) Attributions des résultats:

Le conseil d'administration propose les attributions suivantes:

- dividendes	ITL 5.000.000.000,-
par l'utilisation:	
- bénéfice de l'exercice	ITL 180.196.270,-
- résultats reportés	ITL 4.819.803.730,-

3) Nominations statutaires:

Monsieur le Président note que les administrateurs actuellement en fonction, ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale et propose de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes au 31 octobre 2000.

L'assemblée générale confirme également l'autorisation au Conseil d'Administration de maintenir comme administrateur-délégué Monsieur Tonino Perna.

Le Président constate que le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- M. Tonino Perna, Président et administrateur-délégué,
- M. André Elvinger,
- M. Andrea Manghi,
- M. Carlo Nicolai.

4) Emoluments des administrateurs:

L'assemblée générale décide d'allouer aux administrateurs les émoluments d'un montant en LUF de 500.000,- pour chacun des administrateurs qui seront applicables pour l'exercice clôturé au 31 octobre 1999 et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

5) Divers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôture l'Assemblée Générale.

A. Elvinger O. Scafuro A. Manghi
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24915/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

ORFEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 39.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 53, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

COMPTABLE KELLER GABY

Signature

(24912/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

PATIO TRADE & PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.191.

La soussignée, PATIO TRADE & PROPERTIES S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que, suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2000, ont été nommées administrateurs la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsebaan 260, B-2900 Schoten, Belgique, la société SELINE MANAGEMENT LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni; a été nommée administrateur et administrateur-délégué SELINE FINANCE LTD, 27, New Bond Street, Londres W1Y 9HD, Royaume-Uni et a été nommé commissaire aux comptes Monsieur R. Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, avec effet au 10 avril 2000, en remplaçant sans décharge Monsieur Lusitano Manuel Gomes Carvalhinho, Madame Alcina Maria Alves Vaz Henriques Dos Santos et avec décharge entière et définitive Monsieur Pedro Miguel Carvalhinho Tavares et DE RAADSLIJN LUXEMBOURG AG et que le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 11 avril 2000.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 avril 2000.

Pour PATIO TRADE & PROPERTIES S.A.

SELINE FINANCE LTD

Administrateur-délégué

J.H. van Leuvenheim

Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24916/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

MARTIN CURRIE GEFINOR FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 21.167.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 31 du 3 février 1984. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx le 29 juin 1990 et par Maître Frank Baden, le 12 mai 1990, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 476 du 21 décembre 1990 et numéro 502 du 30 juin 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARTIN CURRIE GEFINOR FUND

MANAGEMENT COMPANY

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

L'agent domiciliataire

Signatures

(24950/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

STATION MORTAGUA CARREIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.
R. C. Luxembourg B 63.602.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 316, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 mai 2000.

STATION MORTAGUA CARREIRA, S.à r.l.

(24965/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

SELECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange, le 3 avril 2000

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jacques Boes en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Madame Renée Wagner-Klein en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que cinq titres représentatifs au porteur ont été créés.

Titre n° 1 donnant droit à 500 actions numérotées de 1 - 500

Titre n° 2 donnant droit à 500 actions numérotées de 501 - 1.000

Administrateurs:

Monsieur Boes Jacques, maître en droit, préqualifié, demeurant à L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

Monsieur Claude Meurisse, comptable, demeurant à L-4247 Esch-sur-Alzette, 146, rue de Mondercange.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.P. Gillardin.
Pétange, le 3 avril 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24953/762/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

SHOE-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 52.830.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2000.

Pour SHOE-LUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(24954/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

SHOE-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 52.830.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2000, vol. 536, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2000.

Pour SHOE-LUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(24955/524/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2000.
